

TNDA AVOCATS

PP TNDA est un cabinet spécialisé en droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit pénal.



Sécurité sociale : une hausse significative du plafond à prévoir en 2024

Saviez-vous qu'un changement important est à venir concernant le plafond de la Sécurité sociale (PASS) ? Une augmentation de 5,4% a été annoncée pour le 1er janvier 2024, une information essentielle pour salariés et employeurs.

UNE REVALORISATION ANNUELLE DU PASS

Le PASS est réévalué chaque année au 1er janvier en fonction de l'évolution des salaires. Cette donnée est essentielle car elle sert de base pour le calcul des cotisations sociales, des indemnités journalières, des pensions d'invalidité et des retraites. Pour donner un exemple concret, en 2023, le PASS avait connu une hausse de 6,9% après trois années de stabilité.

DES CHIFFRES CLÉS À RETENIR POUR 2024

Selon le Bulletin officiel de la Sécurité sociale, le PASS passera à 46 368€ annuellement (contre 43 992€ en 2023) et le plafond mensuel à 3 864€ (contre 3 666€ en 2023). C'est donc une hausse de 5,4% qui est à prévoir. Ces chiffres devront être confirmés par un arrêté publié au Journal officiel avant la fin de l'année 2023.

CONSÉQUENCES POUR LES EMPLOYEURS ET LES SALARIÉS

Pour les employeurs, cette augmentation du PASS aura un impact sur le calcul des cotisations sociales sur le salaire, l'assurance vieillesse, le chômage, les régimes complémentaires de retraite, ainsi que les indemnités concernant les stages en entreprise des étudiants. Il est donc important de se tenir informé de ces changements pour anticiper leur impact.

Pour les salariés, ce plafond est crucial pour le calcul du montant maximal de diverses prestations sociales telles que les indemnités journalières (maladie, accident du travail, maternité, paternité), les pensions d'invalidité, et les pensions d'assurance vieillesse du régime général. Ainsi, le PASS joue un rôle central dans l'évaluation des aides sociales, assurant un soutien financier approprié dans différentes situations.

En résumé, le PASS, critère essentiel pour le calcul des droits sociaux et des cotisations, connaîtra une hausse de 5,4 % au 1er janvier 2024. Ces chiffres sont à confirmer par un arrêté officiel avant la fin de l'année 2023. Rendez-vous le mois prochain pour un nouveau décryptage de l'actualité du droit social.

Source : BOSS, communiqué du 12 octobre 2023

TNDA

AVOCATS

12 RUE DE BERRI
75008 PARIS
T 01 58 36 56 56
F 01 58 36 06 78
WWW.TNDA.EU



Retrouvez toutes nos actualités sur notre page Linkedin !

J'y vais !

Retrouvez les derniers articles de nos associés sur notre site!
<https://tnda.eu/fr/actualites/>

J'y vais !



[01 58 36 56 56](tel:0158365656)



12 rue de Berri
75008 Paris



e.durand-gasselin@tnda.eu

[Voir dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

